



**Assemblée générale annuelle
Le samedi 8 juin 2013
Ottawa, Ontario**

Présences :

Frank Meunier, président
Jean-Denis Dionne, vice-président
Darryl Bourne, administrateur
Conrad Hadubiak, administrateur
Paige Backman, administratrice
Josée Lanouette, administratrice
Andrew Wallace - administrateur
George Kouvousis, BCWPA
David Soul, BCWPA
Dayna Christmas, AWPAA,
Susan Cameron, WPS
Cyril Dorgigne, WPS
Cindra Leclerc, MWPA
Meighan Colterjohn, ANP
Kathy Torrens, ANP
Guy Lapointe, FWPQ
Ariane Clavet-Gaumont, FWPQ
Andrew Hayes, NS
Ahmed El-Awadi, directeur général de WPC
Jeff Lindell, directeur des affaires internes de WPC
Heather Kaulbach, directrice des opérations de WPC
Pascale Beaudoin, directrice des communications de WPC

Absences :

Shane Pearsall, administrateur
Rosanna Tomiuk, représentante des athlètes féminines
Robin Randall, représentant des athlètes masculins

Secrétaire de réunion : Jymmi Kaye Demchuk

Action La réunion est convoquée à 12 h 10 min

Point 1 Frank Meunier déclare la réunion ouverte à 13 h

Point 2 Les votants et la répartition des votes sont confirmés

- Nombre total de votes admissibles 71

Point 3 Adoption de l'ordre du jour

Proposition 1 : Approuver l'ordre du jour avec les ajouts suivants

- Québec portera 3 éléments à l'attention des membres au point 13

JD Dionne/ J Lanouette

Adoptée

Point 4 Acceptation du procès-verbal de l'AGA de l'an dernier

Proposition 2 : Accepter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de juin 2012

- Retirer Pat Carson du procès-verbal de juin 2012

JD Dionne / G Kouvousis

Adoptée

Point 5 Affaires découlant du procès-verbal

Point 6 Rapports annuels

Conseil d'administration

- Rapport verbal
- Un grand merci aux fédérations provinciales qui ont travaillé dans l'intérêt de Water Polo Canada

Fédérations provinciales

- Rapports oraux et écrits

Point 7 Correspondance

Point 8 Notice of Motion

Proposition 3 : Approuver les modifications au Règlement décrites à l'annexe A

P Backman / C Hadubiak

Adoptée

Point 9 Finances

- Darryl Bourne fait un rapport oral

Point 10 Vérificateur

Proposition 4 : Nommer KPMG comme vérificateurs de l'exercice financier 2013-2014

D Bourne/ P Backman

Adoptée

Point 11 Approbation des décisions du Conseil prises au cours du dernier exercice

Proposition 5 : Approuver les décisions prises par le Conseil pendant l'EF financier 2012-2013

JD Dionne / A Wallace

Adoptée

Point 12 Élections

1. Conseil d'administration
 - Revue de la liste des candidats recommandés par le comité des nominations
 - Choix des scrutateurs qui recevront et compteront les votes

Le candidat suivant a été élu par vote secret à la présidence; son mandat se terminera à l'AGA de 2015

- Conrad Hadubiak

Les candidats suivants ont été élus par vote secret au poste d'administrateur; leur mandat qui se terminera à l'AGA de 2015

- Darryl Bourne
- Courtney Keith
- Josée Lanouette

Proposition 6 Détruire les bulletins de vote dans 30 jours

JD Dionne / P Backman

Adoptée

Point 13 Affaires nouvelles

1. Québec félicite Water Polo Canada pour l'amélioration de la traduction des documents
2. Québec exprime son mécontentement quant au calendrier du Championnat féminin sénior prévu en janvier 2014
3. Québec demande que tous les postes à pourvoir chez Water Polo Canada soient affichés pour que tous les membres puissent les voir

Point 14 Bénévoles de l'année

Remise des mentions de bénévoles de l'année

Water Polo Canada : Donna Reade, Alberta
CB - Robert Fraser
Alberta - Shane Duval
Saskatchewan - Nikita Jundt
Manitoba - Robert Barkwell
Ontario - Jacqui Romandel

Québec -	Nicolas Bavant
New Brunswick -	Luc Sonier
Nova Scotia -	Jason Wong

Point 15 Prochaine AGA

La prochaine AGA aura lieu les 13 et 14 juin 2014.
L'endroit reste à déterminer

Proposition 7 Levée de la séance 14 h 15 min
JD Dionne

Distribution : conseil d'administration, bureaux des fédérations provinciales, Sport Canada, page Web

Annexe A

**CANADIAN WATER POLO ASSOCIATION INC.
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE WATER POLO INC.
(la « Corporation »)**

Les résolutions suivantes sont présentées à l'assemblée générale des membres de la Corporation tenue le ____^e jour de _____ 2013, et si elles sont jugées acceptables, elles seront adoptées par les membres de la Corporation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* :

RÉVISIONS AU RÈGLEMENT ET CATÉGORIES DE MEMBRES

ATTENDU QUE la Corporation a été constituée par lettres patentes en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* (« LCC »);

ET ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Corporation de continuer à exister en vertu d'article 297 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la « **prorogation** »);

ET ATTENDU QUE, dans le cadre des étapes préliminaires à la prise d'effet de ladite loi, les membres de la Corporation veulent approuver des révisions au Règlement administratif de la Corporation (le « **Règlement révisé** »);

ET ATTENDU QU'en vertu du Règlement révisé, à compter de l'approbation de ce Règlement par Industrie Canada (la « **Date d'entrée en vigueur** »), il y aura, outre certaines autres révisions, deux catégories de membres dans l'Organisation et que ces membres seront les administrateurs de l'Association et les sections provinciales et territoriales (« **membres votants** »);

ET ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Corporation que les personnes qui étaient, avant la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement, membres de la Corporation sans droit de vote (entre autres les athlètes, entraîneurs, officiels et membres honoraires, collectivement appelés « **membres sans droit de vote** »), restent soumis au règlement, ainsi qu'aux règles, ententes et politiques de l'Organisation;

IL RÉSOLU PAR MESURE EXTRAORDINAIRE :

1. que le règlement révisé produit par les administrateurs de la Corporation et présenté aux membres est par la présente confirmé sans variante ni modification, pourvu que des changements puissent y être apportés pour corriger des erreurs typographiques, grammaticales ou de renvoi ou encore des changements logiquement requis pour assurer la conformité de la Corporation aux lois pertinentes;
2. qu'à compter de la date d'entrée en vigueur, il y aura deux catégories de membres dans l'Organisation, et que ces membres seront tels que décrits dans le Règlement révisé;
3. que le président de la Corporation ou un quelconque de ses administrateurs ou dirigeant est autorisé et invité à signer le Règlement révisé et à le placer dans le Registre des procès-verbaux de la Corporation, sous la rubrique « Règlement »;
4. que les administrateurs seront autorisés et invités à demander au ministre d'Industrie Canada d'approuver le Règlement modifié;
5. que le président de la Corporation et n'importe quel de ses administrateurs ou dirigeants sera autorisé et invité à prendre toutes les mesures requises et à fournir au gouvernement toute documentation nécessaire ou utile au nom de la Corporation à cet effet;
6. que les membres sans droit de vote seront, à compter de la date d'entrée en vigueur, appelés inscrits, conformément à la définition du Règlement révisé;
7. qu'à compter de la date d'entrée en vigueur, toute mention du mot « membre » dans une politique, règle ou entente ou encore dans un règlement établi avant la date d'entrée en vigueur du règlement révisé et qui regroupait les membres sans droit de vote, sera interprété comme incluant les « inscrits », conformément à la définition qu'en fait

Procès-verbal de l'AGA de juin 2013

le Règlement révisé, tant et aussi longtemps que ces politiques, ces règles, ce règlement et ces ententes n'auront pas été modifiés pour s'harmoniser avec le Règlement révisé; pour une plus grande certitude, ces politiques, ces règles, ce règlement et ces ententes continueront de s'appliquer à ces personnes et seront exécutoires après la prise d'effet du Règlement révisé de la même manière qu'avant cette date.

14 603 158.3